

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS N° 45/2020

Demande de crédit pour les nouveaux aménagements routiers de la rue du Pâquis

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Dans le cadre de la politique visant à entretenir les routes communales, leur donner un aspect villageois et diminuer la vitesse des véhicules dans le village, nous vous soumettons cette demande de crédit pour de nouveaux aménagements routiers à la rue du Pâquis, pour les raisons suivantes :

- le revêtement routier actuel est en mauvais état et l'écoulement des eaux de surface doit être amélioré ;
- la pose d'une canalisation d'eau claire, dont la demande de crédit a déjà été acceptée par votre Conseil, et l'intervention d'autres services (Service de l'eau de Lausanne, Romande Energie) vont encore le dégrader.

De plus ces nouveaux aménagements permettront :

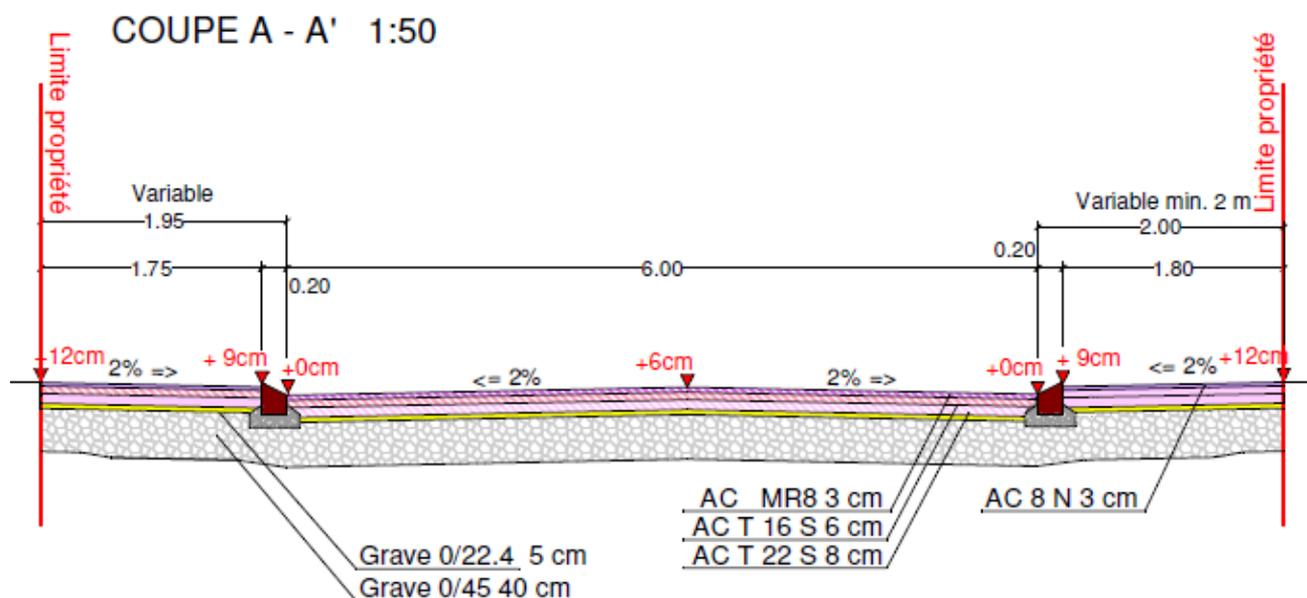
- la prolongation de la zone de rencontre jusqu'à l'entrée de la Coop ;
- l'adaptation du gabarit de la rue et la mise en place d'une modération de trafic pour permettre un abaissement de la vitesse à 30 km/h ;
- l'adaptation de l'aménagement routier en relation avec les aménagements extérieurs des trois immeubles en cours de construction à la rue du Pâquis (parcelle 30) ;
- le déplacement et la mise aux normes de l'arrêt de bus situé actuellement près de la fontaine du Pâquis

2. Réalisation

2.1 Rénovation de la chaussée

La chaussée sera rénovée entre l'entrée de la Coop et le carrefour Saugettaz/Sainte-Marie avec un gabarit de 6 m, largeur minimale pour permettre le croisement des transports publics. Toute la structure de la chaussée sera refaite et un revêtement bitumineux normal sera posé.

D'une largeur moyenne de 2 m, les trottoirs seront également recouverts d'un revêtement bitumineux et équipés d'une bordure de granit inclinée de 9 cm de hauteur. Cette hauteur sera de 4 cm au droit des entrées de véhicules. Pour rendre attentifs les automobilistes à une forte présence de piétons aux abords de l'accès aux trois bâtiments en cours de construction, la chaussée sera colorée avec de la peinture claire.



2.2 Modération de trafic et diminution de la vitesse à 30 km/h

Comme éléments de modération de trafic, deux places de parc seront maintenues le long de la rue et une petite surface pavée et arborisée sera créée en face de la Coop. De telles surfaces seront aussi mise en place pour diminuer le gabarit du carrefour Saugettaz/Sainte-Marie.

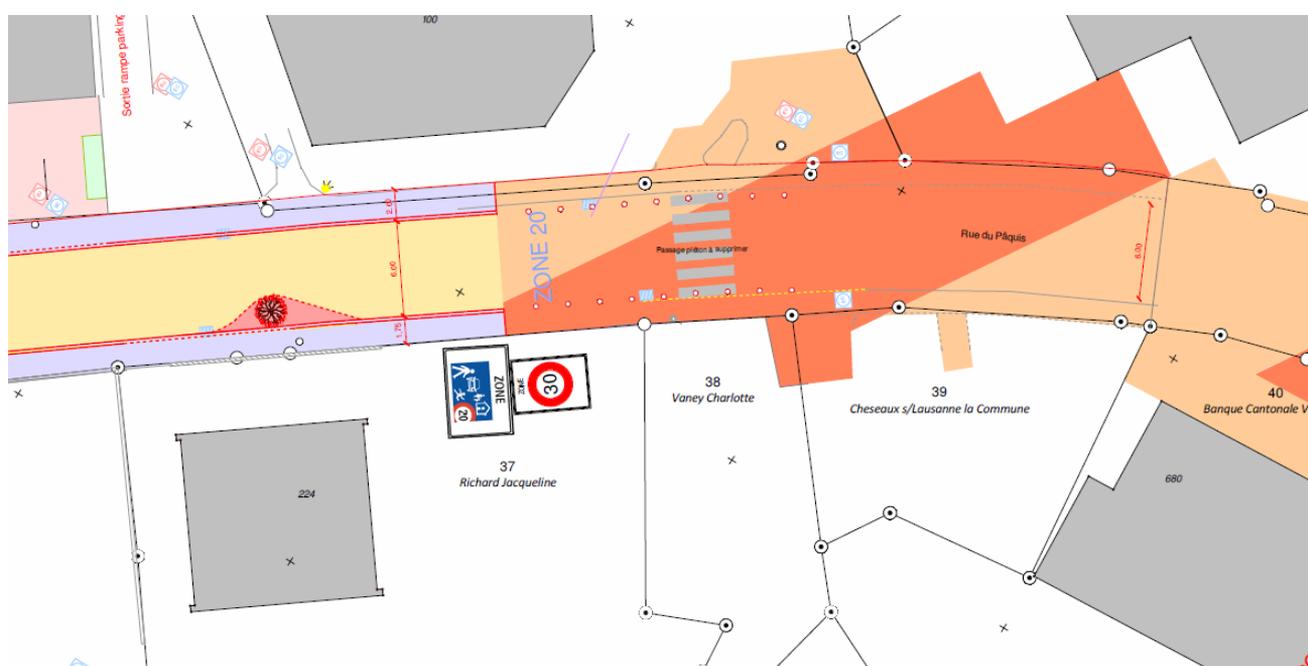
Ces mesures ont été reconnues comme suffisantes par la sous-commission cantonale des limitations de vitesse, ce qui a conduit le Département cantonal compétent à autoriser le passage de ce tronçon de la rue du Pâquis à 30 km/h. Le chemin de Sainte-Marie et le chemin de la Saugettaz adjacents passeront également à 30 km/h et le passage pour piétons du chemin de la Saugettaz sera supprimé.

2.3 Prolongation de la zone de rencontre

En prolongeant la zone 20 km/h sur environ 45 mètres jusqu'à l'entrée de la Coop, nous améliorerons de façon significative ce secteur où nous constatons différentes attitudes de la part des piétons, entre ceux qui traversent encore à l'extrémité de la zone 20 en s'estimant en sécurité, ceux qui traversent n'importe où entre la zone 20 et le passage sécurisé et ceux qui font l'effort d'aller jusqu'à ce dernier.

La prolongation souhaitée donnera un statut clair à cette configuration et permettra de compléter un cheminement qui aurait dû être logiquement imaginé à l'époque de la transformation du centre de Cheseaux.

Cette nouvelle partie reprendra les formes géométriques et les couleurs utilisées pour la zone de rencontre actuelle. En conséquence, le feu de signalisation et le passage pour piétons devant la Coop seront supprimés.



2.4 Déplacement et mise aux normes de l'arrêt de bus

Les bus des lignes CarPostal 410 (Cheseaux-Penthalaz-gare) et 425 (Cheseaux-Echallens) s'arrêtent à la rue du Pâquis. Cependant, l'arrêt actuel, devant la fontaine, n'est signalé que dans un sens.

Lors de toute rénovation de route, les arrêts de bus existant doivent être adaptés afin de respecter les dispositions de la Loi sur l'égalité pour les handicapés LHand, ainsi que les directives des transporteurs.

Malgré l'étude de plusieurs variantes, il n'a pas été possible d'implanter un arrêt respectant ces normes dans les deux sens à l'emplacement actuel ou dans ses environs immédiats. Il a donc été décidé de déplacer cet arrêt après le carrefour Saugettaz/Sainte-Marie. Ce déplacement permet d'offrir une possibilité nouvelle de transport pour les futures constructions prévues dans ce secteur.

4. **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de Fr. 938'000.-- pour les nouveaux aménagements routiers de la rue du Pâquis.

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- Vu le préavis municipal N° 45/2020 du 2 mars 2020
- Vu le rapport de la commission ad hoc
- Vu le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 938'000.-- pour les nouveaux aménagements routiers de la rue du Pâquis
- d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2021
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

DECHARGE

les commissions de leur mandat

Adopté par la Municipalité en séance du 2 mars 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire

L. SAVARY

P. KURZEN

Annexes : Plans de l'aménagement routier